



Bureau du Syndicat • Séance du 30/10/2014

Compte rendu de réunion

En l'absence de la Présidente, excusée, et conformément aux statuts du Syndicat Mixte des nappes, Michel MOLY, premier Vice-président, préside le bureau.

11h10 : le quorum étant atteint, la séance est ouverte. M. MOLY propose l'ordre du jour suivant :

I. Informations diverses

- Information des décisions prises par la Présidente par délégation
- Autres informations

II. Stratégie du Syndicat Mixte pour 2015

- Proposition d'une stratégie d'action pour l'année 2015
- Réalisation d'un forage source des Adoux : *Délibération n°1*

III. Gestion des affaires courantes

- Désignation d'un représentant titulaire et suppléant au CODERST : *Délibération n°2*
- Désignation d'un représentant du Syndicat Mixte au COTECH Natura 2000 de l'étang de Salses-Leucate : *Délibération n°3*
- Signature de conventions avec les communes propriétaires de piézomètres utilisés pour le suivi des nappes : *Délibération n°4*
- Prime exceptionnelle de stage pour Maëlle TERRIER : *Délibération n°5*
- Demande de subventions pour l'année 2015 : *Délibération n°6*

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Informations diverses

La parole est donnée à H. TACHRIFT pour présenter les différentes informations :

Etat quantitatif des nappes

H. TACHRIFT présente l'état des nappes au 30 octobre 2014. Cette présentation n'appelle pas de remarques.

Information des décisions prises par délégations :

Suite à la délibération n°5 du 09/07/2014, le marché « travaux de rebouchage de forages publics » a été attribué à l'entreprise Aqua Forage pour un montant de 21 837,80 €.

Autres informations diverses

SAGE : la stratégie a été validée à l'unanimité lors de la CLE du 12/09/2014 : elle doit être validée par le Comité d'Agrément début février 2015.

Campagne chlorure : comme chaque année une campagne de prélèvements sur 120 forages de la bordure côtière a été réalisée en septembre / octobre pour caractériser l'évolution du biseau salé. Une présentation des résultats sera faite lors d'un prochain Comité Syndical.

Information / Communication : Le Syndicat Mixte a édité un guide « forage domestique » avec affiches et « flyers ». Ces éléments sont appelés à être fournis à toutes les mairies et études notariales de la plaine du Roussillon.

F. CLIQUE indique qu'une information aux médias serait nécessaire sur ce sujet ainsi qu'une parution au travers de la presse écrite, télévisions et radios locales. Pour sa diffusion, une information pourrait également être réalisée en Conseils Communautaires et Conseil d'Agglomération.

Education à l'environnement dans les écoles : le programme 2014-15 va débiter, 8 classes doivent être retenues.

1 Stratégie d'action pour 2015

L'objectif de cette partie est de définir un plan d'action pour l'année 2015 afin de préparer le prochain Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

H. TACHRIFT présente les actions dans la continuité de ce qui a été réalisé en 2014 et propose ensuite au Bureau du Syndicat une action nouvelle : la réalisation d'un schéma de la ressource en eau potable à l'échelle de la plaine du Roussillon. Il présente cette action aux élus.

A l'horizon 2030, les prévisions d'augmentation de population et donc d'augmentation des besoins en eau potable varient fortement selon qu'elles ont été réalisées dans le SCoT ou

dans les schémas directeurs d'eau potable par les communes directement. Ces différences font réagir :

F. CLIQUE indique qu'il est absolument nécessaire d'affiner les besoins et les économies potentielles, en lien avec toutes les collectivités.

M. DESCOSSEY insiste sur le fait que le SCoT s'impose aux PLU et que c'est donc cette première estimation qui doit être retenue.

A. PUIG souligne que les prévisions du SCoT étaient déjà ambitieuses en termes d'augmentations de population. Il pense donc que les estimations de certaines collectivités sont irréalistes d'autant plus que l'INSEE a revu ses prévisions à la baisse.

M. MOLY souligne que tous les maires n'étaient pas présents lors des réunions des SCoTs et que certains adjoints n'ont pas forcément fait remonter les informations. Certains élus n'ont donc pas connaissance du contenu des SCoTs.

Concernant les projets de substitution, A. PUIG reprend l'exemple de l'étude de St Féliu d'Amont ainsi que la demande de M. BOLFA soumise à un avis de la CLE dernièrement : il estime qu'il est absolument nécessaire de pouvoir réaliser des projets d'irrigation à partir du canal de Perpignan et ainsi valoriser son usage, sans quoi le débit autorisé de ce dernier serait appelé à être revu à la baisse par les services de l'Etat.

F. CLIQUE indique qu'effectivement, il y a une réflexion à mener sur ce sujet.

Sur l'aspect financier, M. MOLY demande si l'Agence de l'Eau financerait de telles actions dans la mesure où leurs dotations vont être en partie ponctionnées.

H. TACHRIFT indique qu'une réunion préalable s'est tenue avec l'Agence de l'Eau et qu'une aide sur ces actions à hauteur de 50% était à priori envisageable.

F. CLIQUE, membre du Comité de Bassin, en profite pour apporter des éléments chiffrés concernant l'évolution des budgets des Agences de l'Eau.

Sans qu'il n'y ait de vote formel, l'ensemble du bureau est en accord avec les actions et orientations exposées. Celles-ci seront donc reprises et détaillées pour être présentées lors du prochain Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Piézomètre des Adoux

Le Conseil Général va réaliser un piézomètre dans le massif karstique de Corbère les Cabanes pour étudier cette masse qui a fait l'objet d'une étude pour être utilisée pour l'eau potable.

Afin de comprendre les liens entre cette ressource et les nappes plio-quaternaires situées à proximité, il est proposé que le Syndicat Mixte réalise dans la nappes Pliocène un piézomètre à proximité de « la source des Adoux ».

H. TACHRIFT précise que le coût de cet ouvrage est estimé à 7 500 € H.T. et peut être aidé à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau.

M. MOLY met au vote cette proposition.

La délibération 1 relative à un forage d'étude à proximité de la source des Adoux est approuvée à l'unanimité.

Gestion des affaires courantes

Désignation de représentants du Syndicat Mixte en Coderst

H. TACHRIFT expose : le Coderst est une commission administrative départementale définie par le Code de l'Environnement. Présidée par la Préfète, il est constitué d'élus locaux, des services de l'Etat et d'experts issus de la société civile. Le Coderst rend un avis sur les dossiers importants concernant le domaine de l'environnement et des risques sanitaires.

Dans la mesure où de nombreux dossiers traités en Coderst concernent des prélèvements dans les nappes Pliocène de la plaine du Roussillon, les services de la Préfecture ont sollicité le Syndicat Mixte pour siéger au Coderst dans le collège des « experts ».

M. MOLY propose en conséquence de nommer H. TACHRIFT et S. HUMBERT respectivement membre titulaire et membre suppléant en CODERST. Il propose de passer au vote.

La délibération n°2 désignant H. TACHRIFT et S. HUMBERT représentant du Syndicat Mixte en CODERST est approuvée à l'unanimité.

Désignation d'un représentant du Syndicat Mixte au Copil Natura 2000 de l'étang de Salses-Leucate.

H. TACHRIFT expose : le Syndicat Mixte « Rivage » porte une démarche « Natura 2000 » sur le territoire de l'étang de Salses-Leucate. Un Comité de Pilotage « Copil » oriente cette démarche. Un membre du Comité Syndical siège désormais à ce Copil.

M. MOLY propose de nommer Lionel SUBIELOS, et propose de passer au vote.

La délibération n°3 nommant L. SUBIELOS représentant du Syndicat Mixte au Copil Natura 2000 est approuvée à l'unanimité.

Convention relative aux forages communaux utilisés pour le suivi des nappes

H. TACHRIFT expose : historiquement, certaines communes ont mis à disposition des forages non utilisés pour le suivi piézométrique des nappes (suivi des niveaux d'eau). Ce dernier était géré au départ par l'Etat et le BRGM puis par le Conseil Général et le BRGM. Depuis 2012, le Syndicat Mixte a repris en régie le suivi et l'entretien de ce réseau.

Il apparaît nécessaire de formaliser la mise à disposition de ces ouvrages entre les communes et le Syndicat Mixte.

Un modèle de « convention type » a été rédigé en ce sens par un juriste. Cette convention indique en substance :

- La commune, propriétaire de l'ouvrage donne au Syndicat Mixte l'usage exclusif du forage.
- Le Syndicat Mixte assure à sa charge l'entretien de l'ouvrage.

En l'absence de remarques M. MOLY propose de passer au vote.

La délibération n°4 autorisant la Présidente à signer les conventions avec les collectivités propriétaires de forages utilisés par le Syndicat Mixte comme piézomètre est validée à l'unanimité.

Indemnité exceptionnelle de stage à Maëlle TERRIER

H. TACHRIFT expose : dans le cadre de son stage de fin d'étude réalisé au Syndicat Mixte des nappes, Maëlle TERRIER a réalisé un travail de grande qualité concernant le suivi qualitatif des nappes de la plaine du Roussillon (création d'une base données sophistiquée, mise en place de logiciels d'interprétation etc.).

A titre exceptionnel, il est proposé de lui verser une indemnité de fin de stage de 400 €.

En l'absence de remarques, le bureau passe au vote.

La délibération n°5 proposant une prime exceptionnelle à Maëlle TERRIER de 400 € est adoptée à l'unanimité.

Demande de subventions pour l'année 2015

Comme chaque fin d'année, il apparaît nécessaire de réaliser les demandes de subvention pour l'année à venir à l'Agence de l'Eau et au Conseil Régional, notamment pour l'aide au financement des différents postes.

En l'absence de remarques, le bureau passe au vote.

La délibération n°6 autorisant la Présidente à réaliser des demandes de subvention à l'Agence de l'Eau et le Conseil Régional est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. MOLY clôt la séance.

LE 1^{ER} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE
POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DES NAPPES SOUTERRAINES
DE LA PLAINE DU ROUSSILLON



MICHEL MOLY